

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| DATE DE CONVOCATION : 05/03/10 | L'an deux mil dix le dix sept mars à dix neuf heures |
| DATE D'AFFICHAGE : 17/03/10 | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i> | Étaient présents : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dallia, JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne, RENOUX Alain, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MIELLE Claudine, DEMANGEON Michel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal. Formant la majorité des membres en exercice. |
| OBJET : <i>Servitude de passage Section Ai n°675 Sur le Goux</i> | Excusés : GROSJEAN Laurence a donné procuration à MORENO Christine, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUH Mourad, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire, GUERITEY Nadine a donné procuration à PAGNOT Pascal. Monsieur DEMANGEON Michel est nommé secrétaire de séance. |

Madame le Maire expose : Madame BOBILLIER-MONNOT Colette domiciliée à BAVANS 67 Grande Rue, propriétaire de l'immeuble cadastré Section AK n°139, 67 Grande Rue, bénéficie d'un droit de passage, de date immémoriale, sur la parcelle Section Ai n°675 lieu-dit « Sur le Goux » propriété communale.

Madame BOBILLIER –MONNOT vend son immeuble et sollicite que la servitude de passage soit reconnue au futur acquéreur de son bien. Elle précise que son notaire est Maître MICHAUD rue de l'Etuve à MONTBELIARD.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'octroyer cette servitude de passage au futur propriétaire. A charge pour ce dernier de l'entretenir.
- copie de la présente délibération sera transmise à Madame BOBILLIER-MONNOT pour son Notaire.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 17/03/10
Publiée le 17/03/10.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Radreau

